

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, AUGUST 2, 1781.

JEUDI, le 2 Aoust, 1781.

MADRID, JANUARY 29.



HE 25th of this month the court received a courier from Corunna, with dispatches brought by a packet boat just arrived in the said port, from the Spanish settlements in America; and though the court has not yet published the contents of these dispatches, nevertheless we have learnt, that they contain an account of the Spaniards having attempted an expedition, with six ships of the line and a body of troops, against Pensacola, had not only failed in their enterprize, but that moreover five of their ships of the line had been greatly damaged, and about 2000 of their troops had been lost.

LONDON, MARCH I.

Extrait d'une lettre de Paris, Feb. 21.

On the 19th inst. the Russian Minister received dispatches from his Court; nothing transpired till last night, when it was confidently reported that the Empress had publicly declared herself the mediator for establishing a peace between England and Holland, and that hostilities between those powers would soon cease.

The following is reported to be the substance of some of the preliminary articles offered by the Empress of Russia, for restoring peace to Great Britain and Holland:

A cessation of arms to take place between both parties, as soon as the nature of such an undertaking admits.

That the contending powers do meet by their Ministers Plenipotentiary, at Antwerp, or some other place, as may be fixed upon by the ministers from the mediator.—The time as short as possible.

That all prizes taken before the cessation of arms may take place (being legally condemned) shall be the property of the captors.

That all treaties shall be abolished and cancelled, and a new one entered into between England and Holland, in the articles of which shall be fully and minutely described every article or thing, and nature of trade, that may be deemed contraband or illegal, in times either party may be at war with other powers, &c. &c.

Lettres from Paris mention, that the Chevalier D'Estaing is too ill to take the command of the grand fleet. He is unable to walk about his room without crutches, and is wheeled about in a cradle.—D'Orvilliers or Du Chaffault will be appointed chief, Guichen second, and La Motte Piquet third in command, unless Guichen goes to the West Indies.

The following is a correct list of the Squadron under the command of Commodore Johnstone, destined for a secret expedition, viz.

Hero,	74	Jafon,	36
Monmouth,	64	Mercury,	30
Romney,	50	Shark sloop,	
Jupiter,	50	Rattlesnake ditto,	
Itis,	50	Porto ditto,	
Diana,	36	Lark cutter,	
Active,	36	Seven armed transports,	

And three armed store-ships.

The following intelligence is faithfully extracted from a packet received by the last mail from Amsterdam: "With regard to the English affairs in Carolina, our advices from Charlestown, dated 20th, say, they are in a most flourishing condition; and that after the English packet had sailed for England, advice had been received that the Earl Cornwallis had engaged and defeated the American army, after a very obstinate encounter, and who in their retreat fell in with another party of the English, under the command of General Leslie, who had taken the greatest part of them prisoners, with the guns, &c. they got off with when they were defeated by Earl Cornwallis.

"This victory we verily believe to be true and well founded, as it is credited by some of the most strenuous in espousing the independence of America: should it actually be so, all hopes of independence must be banished from that quarter; and particularly so, as the report from thence farther says, that the Generals Gates, Green, Brannan, and Sumpter, with a great number of other officers and privates, have offered to surrender upon condition of having a free pardon, being protected by the King's troops, and all thoughts of their having been in rebellion buried in oblivion: but whether the English General has agreed to receive their submission upon those terms, was not known, but generally imagined he would not, upon account of some recent murders, committed upon a party of loyal militia who were prisoners of war.

"There are said to have fallen in the two conflicts, upwards of 1000 Americans, and about 400 English and loyalists."

On Sunday morning the Hon. P. Wentworth, Esq; arrived in town express from the Hague, and immediately, without visiting any of the ostensible Ministers, set out in a chaise and four for the seat of Earl Mansfield at Caen-wood. It is thought he is charged with matters of the last importance in the present critical state of affairs between Great-Britain and the States of Holland.

A number of colliers have taken out lettres of marque, and provided themselves with from four to eight carriage guns each, on account of the Dutch war.

Four new 64 gun ships are now building on a reduced plan of the French

MADRID, le 29 Janvier.



E 25 de ce mois la Cour a reçu un courier de Corunna avec des dépêches qui ont été apportées par un paquebot qui vient d'arriver dans le dit port, venant des habitations Espagnols en Amérique; et quoique la Cour n'a pas encore publié le contenu de ces dépêches nous savons cependant qu'ils contiennent le rapport d'une expédition que les Espagnols ont tenté avec six vaisseaux de ligne et un corps de troupes contre Pensacola, qui bien loin de réussir, non seulement a manqué totalement mais dans laquelle il y a eu cinq de leurs vaisseaux de ligne bien endommagés et environ 2000 de leurs troupes perdues.

LONDRES, le 1 Mars.

Extrait d'une lettre de Paris, du 21 Février.

Le 19 présent le Ministre Russe a reçu des dépêches de cette Cour, dont rien n'a transpiré jusqu'à hier au soir que l'on rapportoit en confidence que l'Impératrice s'étoit déclarée hautement, la médiatrice pour rétablir la paix entre l'Angleterre et la Hollande, et que les hostilités entre ces deux puissances cesseroient bientôt.

L'on dit que ce qui suit est la substance de quelques articles préliminaires proposés par l'Impératrice de Russie pour rétablir la paix entre la Grande-Bretagne et la Hollande.

Il doit y avoir une suspension d'armes entre les parties du moment qu'elles entreront en pour-parler.

Les puissances belligérantes doivent envoyer leurs Ministres Plenipotentiaires à Antwerp ou à telle autre place qui sera fixée par les Ministres du médiateur—le tems aussi court que possible.

Toutes prises faites avant la suspension d'armes et qui seront condamnées légalement, appartiendront à ceux qui en auront pris possession.

Tous traités seront abolis et annullés, et l'on en formera un nouveau entre l'Angleterre et la Hollande, où l'on doit expliquer en détail dans chaque article toute chose de nature de commerce qui peut être regardée de contrebande et illégale dans les tems où l'une ou l'autre des parties pourroit être en guerre avec d'autres puissances, &c. &c.

Des lettres de Paris mentionnent que le Chevalier d'Estaing est trop malade pour prendre le commandement de la grande flotte. Il ne peut marcher dans sa chambre sans béquilles, et on le roule dans un berceau.—D'Orvilliers ou Duchaffault seront nommés pour le commandement, Guichen sera le second et Lamotte Piquet le troisieme, à moins que Guichen n'aille aux Isles.

Ce qui suit est une liste exacte de l'escadre sous le commandement du Commodore Johnstone, destinée pour une expédition secrète, savoir :

Le Héro de	74	Le Jafon de	36
Le Monmouth de	64	Le Mercure de	30
Le Romney de	50	Le bateau le Shark,	
Le Jupiter de	50	Le ditto le Rattlesnake,	
L'Isis de	50	Le ditto le Porto,	
La Diane de	36	Le Cutter le Lark,	
L'Active de	36	Sept transports armés,	

Et trois vaisseaux de provisions armés.

L'on a extrait fidelement la nouvelle suivante d'un paquet arrivé par la dernière malle d'Amsterdam: "Quant aux affaires des Anglois dans la Caroline, nos avis de Charlestown datés du 20, disent qu'elles sont au mieux; et qu'après le départ du paquet Anglois pour l'Angleterre, l'on avoit appris que le Comte de Cornwallis avoit eu un engagement et avoit battu l'armée Américaine, après un combat très obstiné; que dans sa retraite elle avoit rencontré de nouveau un autre parti Anglois commandé par le Général Leslie, qui en avoit pris la plus grande partie, avec les canons, &c. qu'ils avoient sauvé avec eux dans leur défaite par le Comte de Cornwallis.

"Nous croions que cette victoire est vraie et bien fondée, en ce qu'elle est confirmée par les personnes qui sont le plus acharnées pour l'Indépendance de l'Amérique: en supposant que cela soit, toute espérance d'indépendance doit être évanouie de ce côté; et avec d'autant plus de raisons que la nouvelle dit de plus, que les Généraux Gates, Greene, Brannan et Sumpter, avec nombre d'autres officiers et soldats ont offert de se rendre à condition d'avoir un pardon libre, d'être protégés par les troupes du Roi, et de mettre en oubli jusqu'au moindre souvenir de leur rébellion: mais l'on ne savoit pas si le Général Anglois s'étoit contenté de leur soumission à ces conditions; l'on croioit au contraire généralement qu'il ne le seroit pas, parce que l'on avoit appris que l'on avoit tué un parti de la milice au service du Roi qui avoit été faite prisonniere de guerre.

"L'on dit qu'il a péri dans les deux batailles plus de 1000 Américains et environ 400 Anglois et Roialistes."

Dimanche matin l'Honorable P. Wentworth, Ecuier, est arrivé et cette ville en express de la Haie, et immédiatement, sans visiter aucun des Ministres, partit dans une chaise à quatre chevaux pour la demeure du Lord Mansfield à Caen-wood. L'on pense qu'il est chargé d'affaires de la dernière importance rapport à l'état présent où se trouve la Grande-Bretagne et la Hollande.

Un nombre de vaisseaux à charbon ont pris des lettres de marque et se sont pourvus de canons depuis quatre jusqu'à huit livres, rapport à la guerre avec les Hollandois.

Il se construit actuellement quatre vaisseaux neuf de 64 canons sur le plan des quatre-vingts François, qui porteront des canons d'un calibre supérieur à aucuns anciens vaisseaux de cette grandeur,

eighties, which will carry a superior weight of metal to any of the old ships of that rate.

March 20. The Hollanders, it must be owned, have deservedly provoked the resentment, and brought upon themselves the just vengeance of a brave, a patient, and insulted kingdom, by treacherously aiding and leaguings with her enemies, in defiance of all remonstrances, and in direct violation of the most solemn treaties. 'Tis to be hoped they will now be convinced, by dear-bought experience, which makes fools wise and knaves honest, that national as well as personal honesty is the best policy; and that they have been miserably duped by listening to French politics, and adopting French treachery. Had the States General adhered faithfully to their old friends and allies, the losses they have most deservedly sustained had been happily avoided, and their national honour remained unimpeached, which has now contracted an indelible stain.

Q U E B E C, August 2.

Married on Friday last in this City, Mr. ARCHIBALD THOMPSON, of Carleton Island, Merchant, to Miss M'KAY, Daughter of Mr. Hugh M'Kay, Merchant in this place—a young Lady possess'd of every qualification to render that state happy.

C U S T O M - H O U S E, Q U E B E C.

I N W A R D S. from Mountserrat, Jersey.
 Brig Fly, William Edgar, Philip Renouf,
 O U T W A R D S. for Antigua.
 Brig Venus, George Kerr,

A D V E R T I S E M E N T S.

HIS EXCELLENCY the Governour of this Province, in consequence of his Proclamation of the 10th of last April, having made the following arrangement for the District of Quebec, the Notaries whose Commissions are prior to the 1st of May, 1775, or in whose Commissions alterations are made with regard to the limits, are hereby directed without delay to take out new Commissions at this Office.

For the PROVINCE,

Jean Antoine Panet,
 Michel Amable Berthelot Dartigny,
 Jacques Pinguet,
 Charles Stuart,
 Louis Deschenaux,
 Jean Baptiste Badeau,
 François Dominique Rousseau,
 Louis Robin.

For the District of QUEBEC,

For the Parishes of Beaumont, St. Charles, St. Michel, St. Valier, Berthier, St. François, St. Pierre, and St. Thomas,

Joseph Rivierin.

For the Parishes of Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean and St. Roc,

Louis Charles de Conscient dit St. Aubin.

For the Parishes of Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean, St. Roc, Ste. Anne, la Riviere Ouelle, Camouraska, and the Parishes below it,

Louis Cases.

For the Parishes of l'Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, St. Ferreol and the parishes on the Island of Orleans,

Antoine Crespin.

For la Petite Riviere, la Baie St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres and la Malbaye,

Jean Neron.

For the Parishes of Ste. Marie, St. Joseph, St. François in Nouvelle Beauce, of Point Levy and St. Nicolas in the Seigniorie of Lauzon, those of the Island of Orleans, and Seigniorie of Beauport and Gaudarville,

Louis Miray.

For the Parishes of Charlesbourg, Lorette and St. Augustin,

André Geneste.

For the Parishes of Pointe aux Trembles, les Ecoreuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambaux, and Grondines on the North side of the River St. Lawrence, and

Bernard Planté.

For the Parishes of Lotbiniere, Ste. Croix, St. Antoine and St. Nicolas on the South side of the River St. Lawrence,

Charles Levard.

For the Parishes of Ste. Anne, Batiscan, Champlain and Cap la Madeleine on the North side of the River St. Lawrence, and for the Parishes of St. Jean, St. Pierre les Becquets and Gentilly on the South side of the River St. Lawrence,

By His EXCELLENCY'S Command,

GEO. POWNALL, Sec. P. P.

Secretary's Office, Quebec, July 27, 1781.

Secretary's Office, Quebec, 30th July, 1781.

HIS EXCELLENCY the Governour and Commander in Chief having been pleased to take into his consideration the Petition of the Pilots on the River St. Lawrence, who have not obtained their appointments, does in consequence command, that all persons who are desirous of following the occupation of Branch Pilots in the River and Gulf of St. Lawrence (for the future) and who have not obtained their appointments or undergone an examination, with respect to their capacity, for such employment, do appear in person at this Office on Wednesday the fifteenth day of August next, in order to undergo such examination, before such persons as His Excellency shall please to appoint for that purpose, and to receive their appointments and instructions for the same.

By His Excellency's Command,

GEO. POWNALL, Secy: P. P.

Le 20 Mars. Il faut avouer que les Hollandois ont provoqué le ressentiment et se sont attiré la juste vengeance d'un royaume brave, patient, et qui avoit été insulté en aidant par trahison et en se liguant même avec ses ennemis, malgré toutes les remonstrances qu'on a pu leur faire, et en infraction directe aux traités les plus solennels. L'on espere qu'ils seront actuellement convaincus par l'expérience qu'ils ont achetée si chère, qui rend les sages et les fripons honnêtes, que l'honnêteté nationale aussi-bien que personnelle est la meilleure politique: et qu'ils ont été bien misérablement dupés en s'enrolant sous la politique Française et en adoptant leur trahison. Si les États Généraux étoient restés fidèles à leurs anciens amis et à leurs alliés, ils n'auroient pas souffert les pertes qu'ils ont fait à juste titre, et ils auroient conservé sans tâche leur honneur national qui en a contracté une inéfaçable.

Q U E B E C, le 2 AOUST.

Vendredi dernier s'est marié en cette ville Mr. ARCHIBALD THOMPSON, Marchand de l'Isle Carleton, à Mademoiselle M'KAY, fille de Mr. Hugh M'Kay, Marchand de cette place—cette jeune personne est douée de toutes les qualités capables de rendre cet état heureux.

A V E R T I S S E M E N S.

Du Bureau du Secrétaire de la Province, le 27 Juillet, 1781.

SON EXCELLENCE le Gouverneur de cette Province aiant, en conséquence de sa Proclamation du 10 Avril dernier, fait l'arrangement suivant pour le District de Québec, les Notaires dont les Commissions sont antérieures au premier Mai, 1775, ou dans les Commissions desquels on a fait des changemens relatifs aux limites, sont requis d'en prendre incessamment de nouvelles à ce Bureau.

Pour la PROVINCE,

Jean Antoine Panet,
 Michel Amable Berthelot Dartigny,
 Jacques Pinguet,
 Charles Stuart,
 Louis Deschenaux,
 Jean Baptiste Badeau,
 François Dominique Rousseau,
 Louis Robin.

Pour le District de Québec,

Pour les Paroisses de Beaumont St. Charles, St. Michel, St. Valier, Berthier, St. François, St. Pierre et St. Thomas,

Joseph Rivierin,

Pour les Paroisses du Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean et St. Roc,

Louis Charles de Conscient dit St. Aubin.

Pour les Paroisses du Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean, St. Roc, Ste. Anne, la Riviere Ouelle, Camouraska et les paroisses au-dessous,

Louis Cases.

Pour les Paroisses de l'Ange Gardien, Château Richer, Ste. Anne, St. Joachim, St. Ferreol, et les paroisses de l'Isle d'Orleans,

Antoine Crespin.

Pour la Petite Riviere, la Baie St. Paul, les Eboulemens, l'Isle aux Coudres et la Malbaye,

Jean Neron.

Pour les Paroisses de Ste. Marie, St. Joseph et St. François en la Nouvelle Beauce, de la Pointe Levy, et de St. Nicolas en la Seignorie de Lauzon, celles de l'Isle d'Orleans et des Seigneuries de Beauport et de Gaudarville,

Louis Miray.

Pour les Paroisses de Charlesbourg, Lorette et St. Augustin,

André Geneste.

Pour les Paroisses de la Pointe aux Trembles, les Ecoreuils, Jacques Cartier, Cap Santé, Deschambaux et Grondines au Nord du fleuve St. Laurent, et pour les Paroisses de Lotbiniere, Ste. Croix, St. Antoine et St. Nicolas du côté du Sud du dit fleuve,

Bernard Planté.

Pour les Paroisses de Ste. Anne, Batiscan, Champlain et Cap la Madeleine du côté du Nord du fleuve St. Laurent, et pour les Paroisses de St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly du côté du Sud du dit fleuve,

Charles Levard.

Par Ordre de Son EXCELLENCE,

GEO. POWNALL, Sec. P. P.

Bureau du Secrétariat, Québec, 30 Juillet, 1781.

AIANT plû à Son Excellence le Gouverneur et

Commandant en chef de prendre en sa considération la requête des Pilotes du fleuve St. Laurent, qui n'ont point obtenu leurs Commissions, ordonne en conséquence que tous ceux qui désireront de suivre la profession de Pilote dans le Fleuve et Golfe St. Laurent (à l'avenir) et qui n'ont point obtenu leurs Commissions ou subi un examen eu égard à leur capacité dans cette profession, de paraître en personne à ce Bureau Mercredi quinze d'Août prochain, pour subir l'examen, devant telles personnes qu'il plaira à son Excellence de nommer à cet effet, et de recevoir leurs Commissions ainsi que leurs instructions.

Par Ordre de Son EXCELLENCE,

(Signé)

GEO. POWNALL, Sec.

Traduit par Ordre de Son EXCELLENCE,

F. J. CUGNET, S. F.

D I S T R I C T de Q U E B E C.

LE public est averti que les Honorables Juges de la Cour des Plaidiers-communs du dit District ont fixé leur Cour de Tournée ainsi qu'il suit, et tiendront la première Cour à Camouraska, côté du Sud, le Lundi 20 Août prochain, le 2me siège à Ste. Anne le 21; le 22 à l'Islet, le 23 à St. Thomas; le 24 à St. Valier; le 25 à St. Charles; le Lundi 27 à St. Nicolas; le 28 à Lotbiniere; le 29 à St. Pierre les Becquets; le 30 à Batiscan, côté du Nord; le 31 à Ste. Anne; le 1er Septembre à Deschambault, et le 2 du dit mois à la Pointe aux Trembles.

Par ordre de la Cour,

BOISSEAU, Greff.

Le 20 Juillet, 1781.

DISTRICT of QUEBEC.

Monday, 21 July, 1781.

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace for the said District; It is Ordered that the Shilling loaf of brown Bread do weigh five pounds ten ounces; and the Shilling loaf of white Bread four pounds; and that the Bakers mark their Bread with the initial letters of their names. The prices of the under-mentioned articles were found to be as follows, viz. Fine Flour 30s. Coarse Flour 22s. per Quintal. The prices of Wheat, Rye, Oats, &c. cannot be ascertained there being none at Market. By the Court, DAVID LYND, C. P.

DISTRICT of MONTREAL.

Montreal 2d. July, 1781.

At a Meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace this Day, It was Ordered that the Price and affize of Bread, As last Settled should remain the same for one Month from this Date. By order of the Commissioners J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL.

Montreal 2d. July 1781.

At a meeting of the said Commissioners the following articles were found to have been sold at the Prices thereto affixed Viz.—Fine Flour a 23 sh 4d. P Ct.—Coarse do. at 20sh P Ct.—wheat from 8sh 6d. to 9sh P B.—Oats at 4sh 2d. P B: The price of other articles cant be ascertained there being none at Market. By order of the Commissirs. J. BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL.

BY virtue of a writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common-pleas for the said district at the suit of Paul Texier, Fils, against the Goods and Chattles, Lands and Tenements which were of the late Paul Texier, Pere, deceased, in the hands of Pierre Foretier, Esquire, Administrator of the Estate and Effects of the said Paul Texier, I have seized and taken in execution, a lot or piece of Ground containing one hundred and fifty feet in front more or less by the whole depth thereof, situate near to the City of Montreal, bounded in the front by the King's Ground, and in the rear to the lands of the Barony and others, joining on one side to Madame Delignery and on the other side to Messrs. Urbain Texier and Silvestre, with a Log-house thereon erected and an Orchard planted with Apple-trees and inclosed with cedar pickets: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my Office, in the City of Montreal, on Monday the twentieth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, July 26, 1781.

DISTRICT de MONTREAL.

EN vertu d'un ordre d'Exécution sorti de la Cour des Plaidiers-communs du dit district, à la poursuite de Paul Texier, fils, contre les biens, terres et possessions appartenans à la succession de feu Paul Texier, pere, actuellement entre les mains de Pierre Foretier, Ecuier, administrateur de la succession et des effets du dit Paul Texier, j'ai saisi et pris en Exécution une portion de terre contenant cent cinquante pieds de front plus ou moins, sur toute la profondeur, située près la ville de Montréal, bornée en front au terrain du Roi et par derriere à la terre de la Baronie et autres; joignant d'un côté à Madame Delignery et d'autre côté à Messieurs Urbain Texier et Silvestre, avec une maison de pieces-sur-pieces et dessus construite et un verger de pommiers ensemé de piquets de cédre: Or j'avertis par ces présentes que j'exposerai en vente les dits biens à mon bureau, dans la ville de Montréal, Lundi le vingtième jour d'Août prochain, à onze heures du matin; auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétensions antérieures sur les dits biens, par hipotèque ou autrement, sont requis par ces présentes d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montréal, le 26 Juillet, 1781.

TO be Let for one or two Years or longer, all

the upper or lower part of the Subscriber's House. Also to be Sold, two fine Geldings, the oldest but four years, both fit for saddle or draught. The purchaser may have them pastured gratis till the Winter and their Winter's Hay reasonable.

JAS. TANSWELL.

DISTRICT of QUEBEC.

NOTICE is hereby given to the public, that the

Honorable the Judges of the Court of Common-pleas for the said District, having fixed their Circuit they will hold Courts as follow: Their first sitting at Camouraska on the South side, on Monday the 20th of August next; at St. Ann the 21st; at l'Islet the 22d; at St. Thomas the 23d; at St. Valier the 24th; at St. Charles the 25th; at St. Nicholas, Monday the 27th; at Lotbiniere the 28th; at St. Pierre les Bequets the 29th; at Batiscan on the North side, the 30th; at St. Ann the 31st; at Dechambault the 1st of September; and at Pointe aux Trembles the 3d of said month.

July 20, 1781.

By order of the Court,

BOISSEAU, Clerk.

RUN AWAY from the Subscriber on Sunday night

last, DAVID KENEDY, an indented Journeyman Taylor, about twenty-two years of age, five feet five or six inches high, pretty stout built, short dark Hair, speaks bad French, had on when he went away a black cloth Coat, a lead coloured serge Vest, a pair of orange and black striped jennet Trowsers; he has carried with him all his clothes, so that he may have changed his apparel; he in general wore a short Coat and Vest of lead coloured Serge with the striped Trowsers above-mentioned. Any person that will stop him or bring him to the subscriber shall have a reward of EIGHT DOLLARS besides necessary expenses paid by

WM. RITCHIE.

N. B. All Captains of Vessels are forewarned, from taking on Board the above Run away at their peril as strict search will be made after him.

Quebec, July 18, 1781.

IL s'est enfui de chez le souffigné Dimanche dernier

au soir, DAVID KENEDY, un engagé Tailleur Journalier, d'environ vingt-deux ans, d'environ 5 pieds et 5 ou 6 pouces de haut, assez bien fait, les cheveux noirs et courts, parle mauvais François, portoit lorsqu'il est parti un habit de drap noir, un veste de serge de couleur, une paire de grand culottes de basin uni raie de jaune et noir; il a emporté avec lui toutes ses hardes, en sorte qu'il peut en avoir changé. Il portoit communement un habit court et une veste de serge de couleur avec les grandes culottes ci-dessus mentionnées. Quiconque l'arrêtera ou l'amenera au souffigné recevra une récompense de HUIT PIASTRES outre les dépenses nécessaires qui seront paies par

WM. RITCHIE.

N. B. Tous Capitaines de vaisseaux sont prévenus de ne point le prendre à bord à leur péril, en ce qu'il en sera fait une stricte recherche.

Quebec, 18 Juillet, 1781.

DISTRICT de QUEBEC.

LUNDI, 2 Juillet, 1781.

A une séance des Commissaires de sa Majesté pour la paix dans le dit district, Il est ordonné que le pain bis d'un shelling pèsera cinq livres dix onces, et le pain blanc d'un shelling quatre livres, et que les Boulangers marqueront les lettres initiales de leurs noms sur leur pain. Les prix des articles ci-dessous mentionnés sont constatés, savoir: La Fleur 30s. La Grosse Farine 22s. par quintal. L'on ne peut constater le prix du bled, seigle, avoine, &c. n'en venant pas actuellement au marché. Par la Cour, DAVID LYND, C. P.

DISTRICT de MONTREAL.

Montréal, le 2 Juillet, 1781.

Une assemblée des Commissaires de paix tenue ce jour d'hui, il a été ordonné que le prix du Pain restera pour un mois de la date des présentes, comme il a été fixé le mois dernier. Par Ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

DISTRICT de MONTREAL.

Montréal, le 2 Juillet, 1781.

Une assemblée des dits Commissaires les articles suivans ont été fixés ainsi qu'il suit, savoir, la fine fleur à 23 shellings le quintal,—la farine entiere à 20 shellings,—le bled de 8/6. à 9 shellings par minot,—l'avoine à 4/2. par minot, le prix des autres articles n'ont pu être fixés, n'en aiant pas au marché. Par Ordre des Commissaires, J. BURKE, C. P.

A VENDRE par LICITATION,

En la Cour des Prerogatives tenante en la ville de Québec, la troisième criée et adjudication sera Vendredi 10 du mois d'Août prochain.

UNE moitié d'emplacement et de maison dessus

construite en pierre à un étage, située en la Haute-ville de Québec, rues St. George et de Laval, la totalité du dit emplacement contenant quarante-deux pieds de front sur vingt-huit de profondeur par un bout et treize pieds par l'autre, tenant d'un côté à l'Est à l'autre moitié appartenante au Sieur Alexis Charlant et d'autre côté à l'Ouest à la veuve et héritiers de Pierre Duval. Les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat soussigné à Québec, qui donnera tous les éclaircissements nécessaires et les conditions de la vente de cette moitié d'emplacement et de maison dépendante de la succession vacante de feu Guillaume Berlinguet. Ceux qui prétendent y avoir quelques droits sont requis d'en faire leur déclaration avant l'adjudication. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat.

Québec, le 23 Juillet, 1781.

To be SOLD by AUCTION,

In the Court of Prerogatives held in Quebec, to be put for the third time, when the adjudication will be made, on Friday the 10th of August next,

ONE half of a lot and stone house thereon erected

one story high, situate in the Upper-town of Quebec, in St. George and de Laval streets, the whole lot contains forty-two feet in front by twenty-eight in depth at one end and thirteen feet at the other, bounded on the East side by the half belonging to Mr. Alexis Charlant and on the West side by the Widow and Heirs of Pierre Duval. Those inclined to purchase may apply to the underwritten Advocate in Quebec who will give all necessary information and conditions of sale of the said half of the above lot and house belonging to the Estate of the late Guillaume Berlinguet. Those who may have any claims to the said premises are required to make them known before the Adjudication. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate.

Quebec, July 23, 1781.

LE souffigné prend la liberté d'informer le public

que sa femme s'est enfui furtivement de chez lui, et qu'elle n'a pas habité avec lui depuis plusieurs jours, et comme elle peut contracter des dettes en son nom et affirmer qu'il les paiera, il avertit de ne pas lui faire crédit d'un sol marqué, parce qu'il ne paiera aucune dette contractée comme ci-dessus. FRANÇOIS GREPART.

Beauport, le 30 Juillet.

THE subscriber begs leave to inform the public

that his Wife has eloped from his House by stealth and has not cohabited with him for several days; and whereas she may contract debts in his name and affirm that he will pay for the same, this therefore is giving intimation to all not to trust her a sol marqué, as he will not pay nor satisfy any debt or debts incurred or contracted by her as above-said. FRANÇOIS GREPART.

Beauport, the 30th July.

LA Veuve de Samuel Edge, ci-devant de Montréal,

prend la liberté d'informer le public, qu'elle, et son fils arrivé depuis peu de Detroit, continueront la profession de feu son mari de Forgeron et de Ferblantier; et que tous les Ordres seront exécutés avec la plus grande expédition et très proprement. MARIE EDGE. SAMUEL EDGE.

Montréal, 11 Juillet, 1781.

A VENDRE par ACTE privé,

LA maison de pierre élégante, maintenant occupée

par Madame Macalpine, située agréablement et commodément dans le fauxbourg de Québec, près la porte de Québec à Montréal, consistant en deux caves et une cuisine sous la maison; une sale, deux chambres à coucher et un magasin au rez de chaussé; avec un bel escalier jusqu'au second plancher où il y a une jolie chambre à manger et deux chambres à coucher; et au-dessus un très bon grenier où l'on peut faire des chambres à coucher ou faire servir à autres usages; avec une belle gallerie au haut de la maison, qui a une très jolie vue sur la riviere St. Laurent et sur la ville de Montréal et des campagnes adjacentes.—Aussi un jardin et une cour, avec un étable et écurie à vache, une remise pour une calèche et un grand hangard, avec un grenier à foin, et autres commodités appartenantes à la dite maison, le tout étant presque neuf et dans un très bon ordre, et quitte de toutes hipotèques, seulement à payer un denier de rente de la terre. Pour plus amples particularités il faut s'adresser à Mr. Davidson à Montréal, ou à Madame Richardson à Québec.

TO BE SOLD by private Contract,

(Free and clear from all incumbrances, and paying but one DENIER, Ground-rent)

THE elegant stone dwelling House, now in the

occupation of Mrs. Macalpine, pleasantly and commodiously situated in the Quebec Suburbs, near the Quebec Gate, at Montréal, consisting of two Cellars and a Kitchen under the House; a Parlour, two Bed-rooms and a Shop on the ground-floor, with a neat fair-caff leading from the ground to the next floor, on which there are a genteel dining room and three Bed-chambers; and above these a very good Garret capable of being easily fitted up for Bed-rooms or other uses; with a fine Gallery on the top of the House, which commands a delightful prospect of the River St. Lawrence, and of the town of Montréal and country adjacent.—Also a Garden and Yard, with a Stable and Cow-house, a Calash-shed, a large store-house together with a Hay-loft, and other conveniences belonging to the said dwelling House; the whole being almost new and in very good repair.

For further particulars apply to Mr. Davidson at Montréal, or to Mrs. Richardson at Québec.

